



**QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU  
FORUM DES PARLEMENTS DES PAYS MEMBRES DE LA CONFÉRENCE  
INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS  
(FP-CIRGL)**

**DÉCLARATION FINALE**

L'Assemblée plénière.

- **Conformément** aux dispositions des articles 4 et 22, paragraphe 1 du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé le 15 décembre 2006 à Nairobi, en République du Kenya ;
- **Conscients** des dispositions des articles 2 et 6 de l'Accord interparlementaire instituant le Forum des Parlements des Etats membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs signé le 4 décembre 2008 à Kigali, en République du Rwanda ;
- **Considérant** la déclaration finale de la treizième session ordinaire de l'Assemblée plénière tenue à Juba, en République du Soudan du Sud ;
- **Ayant examiné et délibéré**, au cours de la quatorzième session ordinaire tenue du 15 au 19 avril 2024 à Livingstone, en République de Zambie, sur les points inscrits à son ordre du jour ;

L'Assemblée plénière a:

1. **Pris note** du/de la :
  - a) Présentation du Secrétaire exécutif Adjoint de la CIRGL sur l'évolution récente de la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans la région des Grands Lacs ;
  - b) Présentation sur l'évolution récente de la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans la région des Grands Lacs ;
  - c) Présentation sur l'état d'avancement de la mission d'information parlementaire sur les conflits armés dans l'Est de la RDC ;
  - d) Présentations sommaires des activités des commissions permanentes ;
  - e) Rapport de recherche sur "le rôle du Parlement dans l'adaptation au changement climatique dans la région des Grands Lacs".
2. **Adopté** les résolutions sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire en :
  - a) République Centrafricaine ;
  - b) République démocratique du Congo ;
  - c) République du Soudan du Sud ;
  - d) République du Soudan

3. **Adopté en outre les résolutions sur :**
- a) Les défis des réfugiés et des déplacés internes : cas des camps de réfugiés/déplacés internes ;
  - b) Le rôle des parlements dans la lutte contre les mariages d'enfants dans la région des Grands Lacs" ;
  - c) La mise en œuvre de l'initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (RINR) dans la région des Grands Lacs ;
  - d) Le rôle des acteurs non étatiques dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs" ; et
  - e) L'amélioration des processus électoraux dans la région des Grands Lacs ;
  - f) Le rôle du Parlement dans l'adaptation au changement climatique dans la région des Grands Lacs".
4. **Approuvé le:**
- a) Rapport de la 13<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée plénière du FP-CIRGL tenue le 3 avril 2023 ;
  - b) Rapport combiné du Comité exécutif, et a adopté de ce fait le :
    - i. Rapport d'activités et financier pour l'année 2023 du Secrétariat général du FP-CIRGL ;
    - ii. Plan d'action et le budget du FP-CIRGL pour 2024-2025 ;
    - iii. Rapports d'audit de 2021, 2022 et 2023;
5. **S'est félicitée** de l'engagement pris par le Parlement de la République Centrafricaine (RCA) de s'acquitter de ses obligations financières à l'égard du FP-CIRGL et **a approuvé en outre** la demande de prolongation de six mois de la durée de paiement des obligations susmentionnées. Au cours de ladite prolongation, le Parlement Centrafricain est appelé à honorer l'engagement pris conformément aux dispositions des documents fondateurs du FP-CIRGL relatives à la question sous examen ;
6. **Prorogé** le mandat de l'actuel Secrétaire général du FP-CIRGL de six mois à compter du 1 mai 2024 et **l'a chargé**, conjointement avec la Présidente de la Commission des Finances et de la Mobilisation des Ressources du FP-CIRGL, de suivre la mise en œuvre de l'engagement pris par le Parlement de la République Centrafricaine et d'en rendre compte à l'Honorable Présidente en exercice du FP-CIRGL à l'issue de la période susmentionnée ;
7. **Réaffirmé** la décision selon laquelle le Parlement de la République Centrafricaine fournira le prochain Secrétaire général après l'Ouganda, conformément aux documents fondateurs, et **a décidé** qu'en cas de non-respect dans les six mois, le poste sera ouvert à tous les pays qui remplissent les conditions, le Parlement de la République centrafricaine se voyant accorder une nouvelle chance au stade de la sélection s'il a rempli ses obligations à ce stade ;
8. **Réaffirmé** en outre sa décision antérieure de renforcer la collaboration entre le FP-CIRGL et le sommet des chefs d'État de la CIRGL à travers des contacts directs réguliers dans le but d'assurer la mise en œuvre des décisions du FP-CIRGL ;
9. **Félicité** le Secrétariat général du FP-CIRGL pour la mise en œuvre de la décision visée au point 8 ci-dessus, qui a donné lieu à la première rencontre entre le Président du sommet de la CIRGL et Président de la République

- d'Angola, Son Excellence Monsieur João Manuel Gonçalves Lourenço, et la Présidente du FP-CIRGL / Présidente de l'Assemblée Législative Nationale de Transition de la République du Soudan du Sud, l'Honorable Jemma Nunu Kumba, qui s'est tenue en mai 2023 à Luanda, en République d'Angola.
10. **Félicité** le peuple de la République Démocratique du Congo pour l'organisation réussie des élections générales de 2023 et Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour sa réélection en tant que Président de la République Démocratique du Congo ;
  11. **Remercié** les parlements membres du FP-CIRGL qui se sont acquittés de leurs contributions annuelles et de leurs arriérés et **demande** à ceux qui ont des arriérés de bien vouloir s'acquitter de leurs obligations financières pour assurer le bon fonctionnement du FP-CIRGL ;
  12. **Exprimé** en outre sa gratitude à l'Honorable Jemma Nunu Kumba, Présidente sortante du FP-CIRGL et Présidente de l'Assemblée Législative Nationale de Transition de la République du Soudan du Sud, pour avoir dirigé avec compétence l'organisation pendant son mandat ;
  13. **Entériné** le transfert démocratique de la présidence du FP-CIRGL de l'Honorable Jemma Nunu Kumba, Présidente sortante du Forum et Présidente de l'Assemblée Législative Nationale de Transition de la République du Soudan du Sud, à la l'Honorable Nelly Butete Kashumba Mutti, Présidente en exercice du Forum et Présidente de l'Assemblée nationale de la République de Zambie, jusqu'à la quinzième session ordinaire de l'Assemblée plénière ;
  14. **Félicité** en outre le Secrétariat général du FP-CIRGL et le Parlement de la République de Zambie pour l'organisation réussie de la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée plénière ;
  15. **Exprimé** sa sincère gratitude à Son Excellence Monsieur Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, au Parlement et au peuple de la République de Zambie pour l'hospitalité et le soutien accordé à l'organisation de la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée plénière ;
  16. **Fixé** le lieu de la quinzième session ordinaire de l'Assemblée plénière à Luanda, en République d'Angola, en avril 2025, à une date qui sera déterminée.

Fait à Livingstone, le 19 avril 2024

Honorable Jemma Nunu Kumba



Président du FP-CIRGL

Assemblée Législative Nationale de Transition de Soudan du Sud